



**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA FINALISATION DU CADRE LEGISLATIF ET  
REGLEMENTAIRE DEVANT REGIR LE SECTEUR DE L'ECONOMIE NUMERIQUE  
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Termes de référence

---

juin 2024

## I. CONTEXTE

La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a entrepris depuis 2019, conjointement avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), un projet de nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest.

A cet effet, un accord de coopération a été signé entre les deux Commissions pour conduire ensemble la réforme du cadre législatif et réglementaire des télécommunications existant. Les dispositions de l'article 2 dudit accord désignent la Commission de l'UEMOA comme chef de file pour la réalisation du projet.

Sur un financement de la Délégation de l'Union Européenne à Ouagadougou, un cabinet avait été recruté pour élaborer un nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest. Ce nouveau cadre législatif et réglementaire devait prendre en compte les avancées technologiques de même que les nouveaux comportements des utilisateurs.

Un avant-projet de texte communautaire a été élaboré et soumis aux Etats membres de deux Institutions, lors d'un atelier régional de validation, en décembre 2020. Cet avant-projet a été validé par les Etats membres, qui ont demandé aux deux Institutions sous régionales d'organiser des concertations nationales pour recueillir les avis de tous les acteurs nationaux de l'économie numérique. <sup>1</sup>

Sept des huit pays de l'UEMOA ont organisé leur atelier national de concertation. Quatre pays membres de la CEDEAO et non membres l'UEMOA ont également organisé lesdites concertations nationales. La Commission de la CEDEAO a transmis à son homologue de l'UEMOA les principales conclusions des quatre ateliers de concertation nationale tenus sous son égide.

La Commission de l'UEMOA a créé une Task force, composée des Experts des ministères en charge de l'économie numérique et des Organes de régulation, pour consolider l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de l'avant-projet de nouveau cadre législatif et réglementaire. Cependant, les travaux de la Task force n'ont pu aller à terme essentiellement à cause de la disponibilité des Experts issus des Autorités nationales de régulation et des Ministères en charge de l'économie numériques des Etats membres de l'UEMOA.

Il est à reconnaître que le secteur de l'économie numérique est en perpétuel changement et au regard du délai écoulé depuis son élaboration, une relecture dudit projet de texte s'avère nécessaire.

Ainsi, dans le but de prendre en compte les propositions et recommandations issues de l'atelier régional de validation, des ateliers nationaux de concertation, des travaux de la Task Force et **les dernières évolutions du secteur de l'économie numérique**, les Commission

---

<sup>1</sup> Avant-projet disponible sur <https://sigtel.ecowas.int/legal-text/>

de l'UEMOA et de la Commission de la CEDEAO ont décidé de recruter un Cabinet de Consultants pour finaliser ensemble le processus d'élaboration du nouveau cadre réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest.

La Banque mondiale assure le financement de la mise en œuvre du Programme régional pour la transformation numérique en Afrique/ l'intégration numérique en Afrique de l'Ouest (connu sous le sigle anglais 'DTfA/ WARDIP') SOP-1 qui vise à améliorer l'accès à internet et accroître l'utilisation d'internet à haut débit dans les pays participants. Ce programme vise également à promouvoir l'intégration des marchés numériques en Afrique de l'Ouest.

La Commission de la CEDEAO est bénéficiaire de la première phase de ce programme. L'une des composantes du projet qui sera exécutée par la CEDEAO concerne le développement et l'intégration du marché de la connectivité. Cette composante concerne le développement et l'intégration du marché régional de la connectivité, d'une manière à encourager la concurrence et les investissements du secteur privé en (i) renforçant le cadre législatif et réglementaire pour assurer des règles de concurrence équitables, (ii) harmonisant l'environnement du marché numérique et les politiques du secteur en vue de permettre l'interconnexion transfrontalière des réseaux et des services, (iii) fournir un financement public catalytique aux projets PPP d'infrastructures de connectivité, afin d'accroître la résilience de la connectivité internationale et celle de la dorsale principale, et (iv) coordonner les parties prenantes pour stimuler l'appétit des investissements privés.

Dans le cadre de la composante ci-dessus du DTfA/WARDIP, la Commission de l'UEMOA et la Commission de la CEDEAO envisagent de faire recours à un Cabinet de Consultants ayant une connaissance avérée sur les enjeux de l'économie numérique, pour des travaux de relecture du projet de texte.

## **II. OBJECTIFS**

L'objectif principal de la mission du Cabinet de Consultants est de finaliser le nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest.

L'objectif spécifique est d'inclure les contributions des différents États membres et de s'assurer que le projet de législation est actualisé en fonction des nouveaux progrès réalisés dans le secteur.

A ce titre le Cabinet de Consultants doit procéder à :

1. la relecture générale de l'avant-projet de cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest ;
2. la prise en compte des recommandations et contributions issues de l'atelier régional de validation ;
3. la prise en compte des recommandations et contributions issues des ateliers nationaux de concertation ;
4. la prise en compte des recommandations transmises à la Commission de l'UEMOA par son homologue de la CEDEAO ;

5. la prise en compte des avancées technologiques dans le domaine de l'économie numérique (Intelligence artificielle, Reconnaissance faciale ; Cybersécurité, Données à caractère personnel, Plateformes numériques et autres)
6. Procéder à la relecture générale des annexes du projet de texte

### **III. RESULTATS ATTENDUS**

- Les recommandations et contributions issues de l'atelier régional de validation, des ateliers nationaux de consultation et celles transmises à la Commission de l'UEMOA de même que les travaux de la Task force sont analysés et pris en compte dans le projet de nouveau cadre législatif et réglementaire ;
- La relecture approfondie des Titres 1 à 7 est effectuée ;
- la relecture générale des annexes du projet de texte est effectuée ;
- Les évolutions technologiques liées à l'économie numérique sont intégrées dans le nouveau cadre législatif et réglementaire.
- les évolutions des approches réglementaires pour le secteur de l'économie numérique sont envisagées et prises en compte dans le nouveau cadre législatif et réglementaire.
- La proposition de structuration du nouveau cadre législatif et réglementaire, à la lumière des meilleures pratiques internationales, est faite ;
- Le nouveau cadre législatif et réglementaire est disponible.

### **IV. ACTIVITES A MENER DANS LE CADRE DE LA MISSION**

Le Cabinet de Consultants aura comme principales activités :

- L'analyse des rapports de l'atelier régional de validation, des ateliers nationaux de concertation, et les conclusions transmises par la Commission de l'UEMOA et la prise en compte de leurs recommandations et contributions dans le nouveau cadre législatif et réglementaire ;
- La revue documentaire portant sur la régulation de nouvelles avancées technologiques (Intelligence artificielle, Reconnaissance faciale, Cybersécurité, Données à caractère personnel, Plateformes numériques) dans le domaine de l'économie numérique et la prise en compte des aspects de régulation dans le nouveau cadre législatif et réglementaire ;
- La proposition de structuration du projet de nouveau cadre législatif et réglementaire ;
- Facilitation d'un atelier régional de validation du projet de nouveau cadre législatif et réglementaire, au cours duquel le Cabinet de Consultants présentera le projet du cadre mis à jour ;
- La participation à la réunion des Experts en charge de l'économie numérique précédant une Réunion Ministérielle sur le projet de texte portant cadre législatif et réglementaire du secteur de l'économie numérique pour l'Afrique de l'Ouest ;

### **V. PROFIL DES CONSULTANTS**

#### **a. Qualification du consultant/cabinet**

Cette mission fait appel à un cabinet possédant une expérience dans le secteur des télécommunications/TIC/économie numérique et une bonne compréhension des défis et opportunités inhérents au secteur.

- a. Le cabinet doit avoir une expérience générale dans la réalisation d'études liées à la recherche sur les politiques, la stratégie ou la formulation de réglementations en matière d'économie numérique au cours des cinq (5) dernières années.
- b. Le cabinet doit démontrer avoir réalisé au moins deux (2) missions similaires liées à l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire pour l'économie numérique au niveau national ou régional au cours des cinq (5) dernières années.
- c. Au moins une (1) de ces missions similaires doit avoir été réalisée en Afrique.

#### **b. Qualifications de l'équipe**

L'équipe proposée par le cabinet sera composée d'au moins deux (2) experts ; un juriste en télécommunications/TIC et un expert en économie numérique. Le juriste en télécommunications/TIC sera le chef d'équipe et le point focal auprès des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Les membres de l'équipe doivent remplir les critères décrits ci-dessous.

#### **Juriste en Télécommunications/TIC**

Le (la) candidat(e) doit remplir les critères de qualifications suivants :

- Avoir un niveau de formation d'au moins Bac+5 ou l'équivalent d'un Master en Sciences juridiques, ou toute autre formation équivalente ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le droit des télécommunications/TIC en réglementation et en régulation des communications électroniques des services numériques associés ;
- Expérience de travail dans la préparation des régulations à niveau supranational (entités régionaux ou continentaux) dans le secteur de l'économie numérique serait un atout ;
- Une bonne connaissance du secteur des télécommunications dans le contexte de la CEDEAO et de l'UEMOA et une expérience de travail avec des ministères de l'économie numérique des Etats Membres serait un atout ;
- La documentation de base de cette mission est pour la plupart disponible en français, la maîtrise du français est donc requise. Une bonne maîtrise de l'anglais serait un atout ;
- Être dynamique et engagé(e) avec une bonne capacité rédactionnelle.

#### **Expert en économie numérique**

Le (la) candidat(e) doit remplir les critères de qualifications suivants :

- Avoir un niveau de formation d'au moins BAC+5 ou l'équivalent d'un Master en Télécommunications, TIC, Informatique, IA, ou domaine connexe
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur de l'économie numérique.
- Justifier d'au moins 5 ans d'expérience technique dans le domaine des technologies numériques émergentes et de l'innovation numérique.
- Au moins 5 ans d'expérience dans la formulation et la mise en œuvre de stratégies et de cadres réglementaires pour l'économie numérique, y compris des plans et

politiques nationaux et régionaux en matière de TIC visant à stimuler la productivité grâce à l'économie numérique ; et concevoir et mettre en œuvre des stratégies de numérisation pour accélérer la pénétration, l'utilisation et l'adoption des technologies numériques

- Une bonne connaissance du secteur des télécommunications dans le contexte de la CEDEAO et de l'UEMOA et une expérience de travail avec des ministères de l'économie numérique des Etats Membres serait un atout ;
- La documentation de base de cette mission est pour la plupart disponible en français, la maîtrise du français est donc requise. Une bonne maîtrise de l'anglais serait un atout ;
- Être dynamique et engagé(e) avec une bonne capacité rédactionnelle.

## VI. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le Consultant proposera la méthodologie, l'organisation ainsi que les moyens qu'il entend utiliser pour la réalisation de ses activités.

Il travaillera en étroite collaboration avec les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO.

## VII. LIVRABLE ATTENDU

Il est attendu de la prestation le rapport de la mission contenant :

- Le projet nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest ;
- Les propositions de structuration dudit nouveau cadre législatif et réglementaire.

A cet effet, le Cabinet devra fournir la version originale des livrables en français et s'assurer que la traduction est réalisée en anglais et en portugais. Le coût de la traduction doit être inclus dans la proposition financière du Cabinet.

## VIII. CALENDRIER

L'ensemble de la mission devra être réalisée et le livrable finalisé et envoyé aux Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO dans un délai de seize (16) semaines à compter de la signature du contrat.

<b>Livrable</b>	<b>Calendrier</b>
Soumission du livrable 1 - Rapport initial	Signature du contrat + 2 semaines
Soumission du livrable 2 – Rapport contenant <ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthèse des travaux antérieurs (contributions et recommandations issues des consultations nationales et de la task force de l'UEMOA)</li> <li>- la régulation des nouvelles technologies avancées à prendre en compte dans le projet de cadre mis à jour</li> </ul>	Signature du contrat + 6 semaines

- Proposition sur la structuration du projet de nouveau cadre législatif et réglementaire	
Atelier de validation du livrable 2 avec les États membres (en ligne)	Signature du contrat + 8 semaines
Soumission du livrable 3 – projet de nouveau cadre législatif et réglementaire misé à jour	Signature du contrat + 12 semaines
Atelier de validation du livrable 3 avec les États membres (présentiel)	Signature du contrat + 14 semaines
Soumission du livrable final 3 en tenant compte des observations de l'atelier de validation régional	Signature du contrat + 16 semaines

### VIII- SUPERVISION DE LA MISSION

Les travaux se dérouleront sous la supervision des Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO.

### IX. DOCUMENTS A METTRE A LA DISPOSITION DES CONSULTANTS

Une documentation de base sera mise à la disposition des Consultants. Il s'agit, entre autres, de la documentation préliminaire ci-après :

- Politiques sectorielles : Télécommunications et Technologies de l'Information et de la Communication dans l'UEMOA et la CEDEAO ;
- Textes communautaires applicables aux télécommunications ;
- Rapport final de l'étude sur l'état des lieux de l'infrastructure régionale / identification des liaisons manquantes et secours / capacités aux frontières dans l'espace UEMOA ;
- Rapport final de l'étude sur l'évaluation des usages numériques et politiques nationales en matière d'utilisation de masse du numérique dans l'espace UEMOA ;
- Rapport final de l'étude sur l'élaboration d'un nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest ;
- Projet de nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest ;
- Document du Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique de l'UEMOA.

La stratégie de développement du secteur numérique de la CEDEAO